

Réponses aux demandes de clarification sur le RFP UNFPA/BFA/RFP/18/001

Les réponses sont en bleu.

- Vous demandez à ce que chaque réseau Wi-Fi dispose d'une liaison à internet en LS, cette liaison peut-elle être réalisée en satellite ?

Oui. Le comité de sélection examinera toute proposition.

- La capacité de LS demandée de 5 Mo est-elle réellement 5Mo / seconde soit 40 Mbit/s ou 5 Mbit/s ?

Un débit de 5 Mbit/s est escompté.

- Quelle répartition entre l'émission et la réception est prévue sur cette capacité ?

Le prestataire pourra faire ses propositions en termes de répartition en émission et réception. Elles seront analysées.

- Pouvez-vous quantifier le nombre de bornes répéteurs pour chaque ville ? ou à défaut fournir un plan de masse des zones à couvrir sur chaque cité ?

Le nombre de répéteurs dépend naturellement de la puissance d'émission des équipements proposés par le soumissionnaire. Le projet souhaite former des cellules de couverture wifi d'un rayon de 300m (une couverture plus large sera examinée). Le soumissionnaire proposera donc les répéteurs nécessaires pour couvrir ce rayon.

- La gestion de bons d'accès gratuits à Internet pour les jeunes est gérée par qui et via quelle plate-forme ?

Les bons d'accès gratuits seront générés par la plateforme ggjeune.org ; mais une synchronisation sera nécessaire avec les équipements et installations wifi pour permettre d'ouvrir la navigation sur d'autres sites web. En fait, le wifi gratuit permettra d'accéder uniquement à la plateforme ggjeune.org, mais lorsqu'on introduit un bon d'accès gratuit, on peut naviguer sur les sites web de son choix.

- Le cahier des charges plate-forme jeunes est-il donné à titre informatif de ce qui existe ou fait-il l'objet d'une demande de développement à chiffrer ?

Il est donné à titre informatif pour permettre aux soumissionnaires de comprendre le projet global « plateforme jeune » dans son ensemble et les étapes déjà réalisées à travers ce cahier des charges.

- Dans le cahier de charge, page 6, premier paragraphe, il est question de 5 Mb de connexion internet repartis sur les 5 localités: est-ce les localités Gaoua, Diapaga, etc. ou est-ce les 5 cellules de diffusion wifi dans chacune des villes concernées?

5Mb pour chaque localité. Et ces 5 Mb sont partagés entre les 5 cellules.

- Dans le cahier de charge, page 7, partie 2.2.4 Négociations pour l'installation, les négociations sont-elles initiées par la Direction Régionale de la Santé ou bien par le prestataire?

Le prestataire initie les négociations en s'appuyant sur la Direction Régionale de Santé des différentes localités. L'UNFPA pourrait être sollicitée en cas de nécessité.